



# CHEFS D'ENTREPRISES

## VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS ?

---

Un réseau d'acteurs et des dispositifs  
pour **vous accompagner**  
et **répondre à vos besoins** de  
*leviers financiers, économiques, en ressources humaines ou  
d'écoute, d'analyse et d'orientation.*

**Leviers financiers**

**Leviers économiques**

**Leviers ressources humaines**

**Leviers préventifs, amiables et curatifs**

**Leviers préventifs**

## Leviers financiers

*Vous avez des problèmes de trésorerie, de règlement de vos impôts et taxes... ?*

### ■ Commission des Chefs des Services Financiers (CCSF)

Toute entreprise qui rencontre des difficultés conjoncturelles de trésorerie, peut saisir la **CCSF** pour demander un étalement de ses dettes fiscales, sociales et douanières. Ce guichet unique examine en toute confidentialité l'octroi d'un plan permettant la suspension des poursuites, la radiation des privilèges inscrits et l'accès aux marchés publics.

**Contact** : Direction départementale des Finances Publiques (**DDFIP**)

### ■ Médiation du crédit

En cas de difficultés rencontrées avec sa banque (financement, trésorerie), l'entreprise peut saisir la médiation du crédit qui vise à renouer le dialogue avec les banques et proposer un accord afin de lever les difficultés. L'entreprise dépose un dossier de médiation **en ligne**. Un médiateur répond rapidement à la demande pour proposer un service gratuit et confidentiel.

**Contact** : Banque de France

### ■ Les leviers de votre Conseil régional

Certains Conseils régionaux proposent un ensemble d'outils tels des subventions, des apports en fonds propres ou de prêts, dont certains assortis d'un différé de remboursement mobilisables pour des dossiers stratégiques, le plus souvent en complémentarité des acteurs bancaires.

**Contact** : Conseil régional

### ■ Cotisations fiscales et sociales

Les services fiscaux et les organismes sociaux (URSSAF, SSI et MSA) proposent d'accompagner les entreprises qui ont des difficultés pour payer leurs cotisations. Un recouvrement adapté à la situation peut être proposé, par un délai accordé ou un recalcul.

### ■ Droits douaniers et taxes indirectes

Pour les droits et taxes perçus par les Douanes, un étalement peut être obtenu.

**Contact** : Organisme dont dépend l'entreprise  
Direction régionale des Douanes (URSSAF, SSI, MSA)

### ■ Diagnostics financiers

Pour objectiver la situation financière d'une entreprise et faciliter l'élaboration de solutions avec des partenaires bancaires ou obtenir des moratoires sur des dettes publiques, la région ou l'Etat peuvent prendre en charge la réalisation d'audits financiers.

**Contact** : **DDFIP** (audit **CODEFI**), DIRECCTE et Conseil régional

### ■ Fonds régional de garantie

**Bpifrance** et certains Conseils régionaux peuvent garantir un pourcentage du montant du prêt, sur un montant maximal d'encours de crédit. La garantie permet aux PME de faciliter l'obtention d'un prêt auprès d'un établissement bancaire pour renforcer sa trésorerie.

**Contact** : Bpifrance et Conseil régional

## Leviers économiques

*Votre chiffre d'affaires est en baisse, vous devez faire face à une perte de marchés, à un conflit avec des clients ou des fournisseurs... ?*

### ■ Diagnostic technico-économique

Pour les PME et ETI connaissant des difficultés prévisibles ou avérées, la DIRECCTE peut lancer un diagnostic technico-économique pour étudier les causes des difficultés et obtenir des préconisations d'actions ou d'évolution de la stratégie de l'entreprise. La prestation, réalisée pour le compte de l'Etat, dure entre 5 et 10 jours.

**Contact :** [Commissaires](#) aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises (CRP)

### ■ Conseils régionaux

Certains Conseils Régionaux facilitent la mise à disposition de conseils extérieurs pour accompagner les dirigeants dans leurs réflexions stratégiques (positionnement produit/marché, intelligence économique, études de faisabilité économique, design, etc.) et pour leurs démarches de levée de fonds, de développement à l'international, d'appropriation des usages numériques, de développement robotique des process industriels, etc.

**Contact :** Conseil régional

### ■ Médiation des entreprises

Une entreprise recourt à ce médiateur pour régler à l'amiable un litige avec une autre entreprise ou un donneur d'ordre public. La médiation contribue à résoudre les difficultés contractuelles et/ou relationnelles avec les clients et les fournisseurs privés ou publics. Elle est gratuite et menée avec une stricte obligation de confidentialité.

**Contact :** DIRECCTE - [Médiateur des entreprises](#)

### ■ Les dispositifs d'appui ou de diagnostic des CCI et CMAR

Les CCI ont des dispositifs pour répondre rapidement aux préoccupations de consolidation des entreprises fragilisées et à leur situation financière. L'accompagnement, individuel et collectif, peut combiner des journées de conseil, de formation des salariés et de mise en réseau.

Les CMAR peuvent également apporter des compétences aux dirigeants pour l'aider à avoir une vision globale de l'entreprise.

**Contact :** Chambre de commerce et de l'Industrie et Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale

## Leviers ressources humaines

---

*Vos difficultés sont susceptibles d'avoir un impact sur vos salariés ou d'entraîner des licenciements et vous souhaitez mettre en place un plan de formation pour mettre à profit ce contexte. Vous souhaitez adapter les compétences de vos salariés à l'évolution des marchés ?*

### ■ Diagnostic Ressources Humaines (RH)

L'entreprise peut bénéficier d'un diagnostic RH de 3 à 10 jours pour anticiper les effets sur l'emploi des mutations économiques. Ce diagnostic vise à établir la situation de l'entreprise dans toutes ses composantes et à proposer des solutions concrètes en matière d'organisation interne et de gestion des ressources humaines.

**Contact :** Direccte - Unités Départementales

### ■ Activité partielle

Pour pallier une baisse d'activité temporaire, le dispositif permet de maintenir les salariés dans l'emploi et de prévenir les licenciements économiques.

L'entreprise, aidée financièrement, conserve ainsi ses compétences qu'elle peut renforcer par des actions de formation.

**Contact :** Direccte - Unités Départementales

### ■ Fonds National pour l'Emploi-Formation

Destinée prioritairement aux PME confrontées à des mutations technologiques et/ou économiques, la convention FNE-Formation a pour objectif de favoriser la formation des salariés. Le FNE-Formation finance, en complément de l'Opérateur de Compétences, les actions de formation qui favorisent le maintien de l'emploi.

**Contact :** Direccte - Unités Départementales

## Leviers préventifs, amiables et curatifs

*Face aux difficultés ne restez plus seuls. Des professionnels vous proposent une écoute et des solutions en toute confidentialité.*

### ■ Un rendez-vous confidentiel avec le Président du tribunal de commerce

Tout chef d'entreprise peut demander à être reçu par le Président du Tribunal de Commerce territorialement compétent pour exposer ses difficultés (économiques, financières, juridiques) et prendre conseil.

La prise de rendez-vous, se fait auprès du [Greffé](#) de votre Tribunal de Commerce en remplissant l'imprimé de demande d'entretien.

**Contact** : Tribunal de commerce – Cellule Prévention

### ■ Les procédures collectives : Procédure de Sauvegarde, Redressement judiciaire, Liquidation judiciaire

Lorsque l'entreprise ne peut plus faire face à son passif, la procédure de sauvegarde peut la protéger temporairement de ses créanciers pour lui permettre de se réorganiser et de renégocier ses dettes.

En cas de cessation de paiement des dettes courantes, les procédures de redressement ou de liquidation judiciaires sont déclenchées. Après une période d'observation, le tribunal valide un plan de sauvegarde ou de redressement, dans le but de poursuivre l'activité, ou un plan de cession.

**Contact** : Tribunal de commerce – Cellule Prévention

### ■ Les procédures amiables et confidentielles : Mandat *ad hoc* – Conciliation

En cas de période difficile, sans cessation de paiement ou de moins de 45 jours, le Tribunal de commerce peut être saisi pour que soit désigné un mandataire *ad hoc* ou un conciliateur. Le mandataire *ad hoc* accompagne le dirigeant sur une durée définie dans le cadre d'une mesure de prévention avec une obligation de confidentialité pour négocier avec les créanciers. Le conciliateur, pour une durée de 5 mois maximum, va favoriser un accord amiable avec les créanciers pour reporter ou échelonner les dettes (avec possibilité de rechercher un repreneur).

**Contact** : Tribunal de commerce – Cellule Prévention

*Voir dans «Leviers préventifs»,  
les associations de rebonds ou de soutien au dirigeant*

## Leviers préventifs

*Vous rencontrez ou prévoyez des difficultés (baisse du chiffre d'affaires, perte de commandes, problème de trésorerie ou de financement, licenciement, etc.) ? Des interlocuteurs sont à votre disposition pour vous aider à préserver votre activité et vos emplois.*

### ■ Commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises (CRP)

Sa mission est d'intervenir le plus en amont possible afin d'identifier les entreprises et de les accompagner dans la construction de solutions globales et pérennes d'un point de vue économique, social et financier. Il travaille pour cela en relation étroite avec l'ensemble des acteurs publics concernés.

**Contact :** Direccte – [Commissaires aux restructurations et à la prévention des difficultés d'entreprises](#)

### ■ Correspondants TPE de la Banque de France

Les correspondants TPE sont chargés d'être à l'écoute des responsables de TPE, de les orienter vers les organismes compétents pour répondre à leurs besoins.

**Contact :** [Correspondant TPE](#) ou 0800 08 32 08 (gratuit)

### ■ Les associations de rebonds ou de soutien au dirigeant

Certaines associations apportent aux dirigeants un soutien moral et pratique pour les aider à rebondir (60 000 rebonds, SOS Entrepreneurs, Second Souffle, Re-CREER, Rebondisseurs français etc.), d'autres apportent un soutien psychologique (APESA, etc.) et d'autres encore un soutien de compétences.

**Contact :** [portail](#) du rebonds et d'autres associations locales.

### ■ Centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises (CIP) et Cellule de Prévention du Tribunal de commerce

Dès les premiers signaux de difficultés financières, le CIP réunit un collège d'experts (avocat, ancien juge du Tribunal de Commerce et un expert-comptable ou un commissaire aux comptes) pour vous informer sur les solutions possibles.

La cellule de prévention du Tribunal de Commerce permet également d'obtenir un entretien afin d'identifier en toute confidentialité les difficultés et de bénéficier de conseils.

**Contact :** [CIP Territorial](#) et Cellule Prévention du Tribunal de commerce

### ■ Délégués à l'information et à la sécurité économiques (DISSE)

Ils vous conseillent pour prévenir les attaques informatiques, les atteintes au savoir-faire (vols de brevets, contrefaçon), les escroqueries, etc. sources de difficultés économiques pour les entreprises. Ils aident à protéger les savoirs et les savoir-faire innovants pour préserver la compétitivité des entreprises.

**Contact :** Direccte – [Délégués à l'information et à la sécurité économiques](#)

### ■ Agence Française Anti-corruption (AFA)

Elle apporte un appui sous forme d'expertise juridique ou méthodologique aux questions concrètes que se pose un acteur économique ; dans certains cas, cet appui prend la forme d'un accompagnement individuel sur tout ou partie d'un programme anticorruption à la demande de l'entreprise.

**Contact :** [L'Agence Française Anti-corruption](#)

## Des interlocuteurs spécifiques à votre secteur d'activité

### ■ Votre organisation patronale ou autre réseau patronal

La mission d'une organisation patronale est de défendre les intérêts de leurs membres. L'adhésion permet d'intégrer un réseau pour partager les expériences et bénéficier de services de conseil et d'information.

**Contact** : Votre Organisation patronale (MEDEF, CPME, U2P...) ou autre réseau patronal

### ■ Votre chambre consulaire

Les chambres de commerce et d'industrie, de métiers et d'artisanat ou d'agriculture vous accueillent pour analyser, conseiller, orienter vers les partenaires.

**Contact** : Chambre consulaire départementale ou régionale

### ■ Votre expert-comptable et l'ordre des avocats

Ces professionnels vous conseillent et vous accompagnent en cas de difficultés.

**Contact** : Ordre régional des experts-comptables, Ordre des avocats

### ■ Votre fédération professionnelle

Leur mission est de défendre et d'aider les entreprises exerçant un même métier ou appartenant à un même secteur d'activité. Elles constituent également un lieu d'échanges et de rencontres entre professionnels. L'adhésion permet un soutien efficace en cas de difficultés. Exemple : Le dispositif Casques Bleus proposé par la Fédération Française du Bâtiment.

**Contact** : Fédération de votre branche (FFB, CAPEB, FNTR, UIMM...)

### ■ Pour les structures de l'économie sociale et solidaire

Le Dispositif d'Aide aux Structures de l'Economie Sociale et Solidaire en Difficulté (DASESS) mis en place par le FRANCE ACTIVE propose un accompagnement rapide par un consultant et éventuellement un prêt de trésorerie à court terme.

**Contact** : Chambre régionale de l'ESS (CRESS)

## Glossaire

**CCSF** : Commission des chefs des services financiers.

**CODEFI** : Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises.

**CIP** : Centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises.

**FNE** : Fonds national pour l'emploi.

**URSSAF** : Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales.

**SSI** : Sécurité Sociale pour les Indépendants.